

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES DEUX PARTIS

Dans quelques semaines, à la fois juge et souverain, le peuple aura à prononcer sur les actes de la législature passée et à faire connaître sa volonté à ses mandataires pour la législature prochaine.

Il n'est donc pas inopportun d'examiner la situation à un point de vue quelque peu général et les positions des différents partis entre lesquels les électeurs devront faire choix. Tout ceci nous paraît de la plus grande clarté.

Depuis plusieurs années déjà, la République n'est plus sérieusement menacée dans son existence. Il semble donc que les temps soient venus de fixer le rêve de beauté dans la justice et le bonheur universel, conçu par ses fondateurs. A chaque époque successive de sa marche vers le mieux être, la civilisation apporte aux philosophes, aux gouvernants, de nouveaux problèmes à résoudre. Quoique « depuis trois mille ans il y ait des hommes qui pensent » il y a encore, il y aura toujours à penser. Tout n'est pas dit, tout n'est pas fait. Après avoir conquis les libertés politiques et civiles, il reste à donner à beaucoup, la liberté de n'être pas des malheureux, des sacrifiés. Les questions économiques d'ordres si variés, si divers, si complexes sont posées, dès longtemps déjà. C'est là l'essentiel. Le danger ne réside pas à les étudier, à rechercher leur solution, mais au contraire à les écarter, à les reculer sans cesse.

Pourquoi donc est-ce justement là ce que l'on ne fait pas ? Ah ! c'est que la vilaine phalange qui s'oppose partout à l'édification de toute œuvre haute et noble s'est lignée, contre celle-ci. Une coalition de lâchetés, d'égoïsmes et de préjugés a réuni, dans ce but, des forces hier encore ennemies.

Et que les voilà bien définis par leurs actes et dans leurs tendances, les deux partis entre lesquels va s'engager le combat ! D'une part, là-bas, un ramassis d'intérêts, d'appétits, de peurs soulevés contre la démocratie en marche. Pour cette besogne, aux centre-gauches se sont joints en grand nombre, les réactionnaires de tous crins, sous le nom de ralliés. La République, oh ! ils l'acceptent, pourvu qu'elle ne soit pas républicaine, qu'ils y soient les maîtres et qu'ils puissent y jouir d'une situation privilégiée. Après avoir bien pétri, taillé, poli à leur fantaisie, cette République, ils voudront bien l'admettre. A la faveur du mot, ils espèrent escamoter la chose. Il ne faut pas distinguer dans ce parti. Ralliés, conservateurs, ils se valent, ils sont nos ennemis.

En face, se dressent tous ceux qui ont au cœur le véritable amour du peuple, qui veulent bannir de la République toute injustice, toute souffrance, en faire le gouvernement des humbles, des petits, lui voir, en un mot, remplir le rôle pour lequel elle est créée et sans lequel elle n'a plus de raison d'être. Ce parti, c'est le nôtre, le parti des républicains sincères.

Contre la corruption, la fraude, l'argent, contre tous les moyens hypocrites de ses adversaires, il vaincra. Il porte en lui l'élément de toute force, la vérité.

Malgré les ambiguïtés prudentes dont nos ennemis voudront s'entourer, c'est bien ainsi qu'il faut envisager la situation. C'en est là un crayon rapide, mais exact.

Et maintenant, toi, peuple, vois, juge et dis.

Ton verbe souverain sera notre réconfort et dans la certitude renouvelée que nous marchons avec ton appui, nous irons, calmement, vers les nouvelles luttes.

JEAN ROULE.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 26 mars

L'ordre du jour appelle la discussion :

1° De l'interpellation de M. Paschal-Grousset sur les préparatifs de mobilisation de l'escadre du Nord et sur la politique extérieure ;

2° De l'interpellation de M. Baron sur la politique extérieure du gouvernement.

M. Paschal-Grousset développe son interpellation. Après quelques paroles prononcées par M. Baron, M. Hanotiaux répond particulièrement à M. Paschal-Grousset et affirme que les mesures de mobilisation de Brest et de Cherbourg n'ont pas d'autre portée que de simples exercices. Puis M. Hanotiaux traite la question cubaine.

M. Hubert développe à son tour son interpellation sur l'emploi par l'Angleterre des balles « dum-dum » contrairement au droit des gens. Après quelques mots du ministre l'incident est clos.

L'ordre du jour de confiance est voté par 300 voix contre 111.

M. Vallé rappelle ensuite à la Chambre qu'elle a décidé de fixer pendant cette séance la date de la discussion du rapport de la Commission de Panama.

M. Vallé demande que cette discussion soit fixée à mercredi. La motion de M. Vallé est adoptée par 244 voix contre 236.

Séance du 28 mars

M. Gérault-Richard dépose une proposition de loi tendant à abroger la loi contre les anarchistes. Il demande l'urgence. Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Goblet Milliard, Dumas, Ducos, l'urgence est repoussée par 340 voix contre 154.

A propos des primes, à la sériciculture retour du Sénat, M. Jaurès demande que la Chambre limite à 60 heures la durée de travail pour une semaine dans les ateliers de filature. Cet amendement est repoussé par 311 voix contre 202.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de M. Jules Guesde tendant à « restituer au suffrage universel le choix de ses mandataires ».

Après un long débat dans lequel interviennent MM. Jourdan, Gauthier, Forni, Barthou, Richard, la Chambre décide par 365 voix contre 143 qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

Sénat

Séance du 28 Mars

On valide l'élection de M. Savary, élu dans le Tarn.

Le Sénat vote quelques projets d'intérêt local et passe ensuite à la discussion du budget de 1898. Après quelques paroles prononcées par MM. Girault, Fresneau, Morel rapporteur, la discussion générale est close.

On passe à la discussion du budget de la Justice et des Cultes. Les chapitres 1 à 25 sont adoptés.

Dans le budget des Affaires étrangères les chapitres 1 à 24, relatifs aux services généraux sont adoptés.

Les chapitres 1 à 25 du budget de la Guerre sont adoptés et le Sénat vote à l'unanimité des 257 votants le quatrième douzième provisoire.

MÉSAVENTURE PRINCIÈRE

CHANSON

Sur l'air de « Héloïse et Abailard » (Xanrof)

Quand j'épousai, par politique,

Il y a déjà plus d'vingt ans d'ça-a —

La fille du roi de Belgique,

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Ma famille et mon entourage,

Tout le mond' me congratula-a,

Car c'était un beau mariage

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

D'ailleurs ma femme était jolie,

Et j'croisais q'cett' qualité là-à

Ne m'caus'rait pas d'mélancolie.

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Aussi, pendant quelques années,

Tous deux joyeus'ment on marcha-a ;

Ce fur'nt les époq's fortunées.

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Puis, petit à petit, l'entente

Entre nous deux se déclinqua-a :

Ma femm' devint très embêtante,

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Ell' se laissait conter fleurette.

Et pouvais-je souffrir cela-a,

Sans passer pour un' fich'n' bête ?

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Elle montra sa préférence

— Et c'est ça surtout qui m' fâcha-a —

Pour mon officier d'ordonnance

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Et, depuis le temps que ça dure,

Sais-j' combien d' fois on me berna-a ?

Se sont-ils payé ma figure !

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Un jour je me mis en colère,

Et j'envoyai mes témoins à-à

L'irrésistible militaire ..

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Ici prenez part à ma peine,

Car ce fut lui qui m'embrocha-a :

Y a vraiment des gens qu' a pas d' veine,

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Or, pendant ma convalescence,

Noi'r' ménag' se rabibocha-a :

Et je r'naissais à l'espérance,

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Mais ça n' fut pas de long' durée,

Car l'aid' de camp recommanda-a

Sur mes terr's à fair' sa curée,

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Enfin ma femm', sans crier gare

Il y a quelques jours me plaqua-a,

L'autre a dû la r'joindre à la gare...

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Mais à mon tour je m' pay' leurs têtes ;

J'ai trouvé ma vengeance, na-a !

D' ma femm' je n' paierai pas les dettes...

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Nous verrons c' que va fair' Madame

Bien empêtré de son soldat a ;

Moi, je n'en veux plus pour ma femme,

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

Je n' la r'prendrai ni d' gré ni d' force,

Car j'ai la permission d' papa-a

Pour plaider contre elle en divorce.

Oï, ai, Cobourg ! oï, ai, Gotha !

P. B

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'instituteur public et les luttes politiques

A la veille des élections qui vont avoir lieu dans toute la France, on voudra bien nous permettre d'indiquer ici, comment nous comprenons le rôle de l'instituteur au point de vue politique.

Nous déclarons tout d'abord que nul n'a plus de sympathie que nous pour le corps enseignant et que si nous disons aux instituteurs de se tenir en dehors de la politique militante, c'est au nom de leur intérêt bien entendu et parce que leurs fonctions le leur commandent impérieusement.

En présence d'une élection politique, un instituteur public doit rester entièrement neutre.

Cette neutralité n'implique pas une attitude de faiblesse et d'effacement, qui déno-

terait un manque de loyauté et de franchise. Telle n'est pas notre pensée.

Si l'instituteur public doit, en raison de la fonction sociale qu'il accomplit, respecter toutes les opinions, il ne serait pas tolérable qu'il pût être classé au nombre des ennemis de nos institutions.

Il est hors de doute qu'il ne peut avoir que des idées et des sentiments démocratiques et si, par hasard, il était partisan d'un autre régime que le nôtre, il ne lui resterait qu'à résigner des fonctions qu'il n'aurait jamais dû accepter !

Fonctionnaire de la République il n'a pas le droit de s'associer aux calomnies que des adversaires dirigent parfois contre le gouvernement et il importe qu'on sache bien qu'il est loyalement et sincèrement républicain.

Mais il importe aussi qu'au milieu des luttes électorales où, le plus souvent, les candidats des diverses nuances républicaines, n'observent pas toutes les règles de la loyauté et de la courtoisie, l'instituteur, suivant les inspirations de sa conscience de citoyen, et gardant une réserve prudente, n'entre pas dans la mêlée, où il aurait tout à perdre et rien à gagner.

C'est alors qu'il doit se rappeler les sages paroles prononcées il y a dix-sept ans par J. Ferry :

« Restez, messieurs les instituteurs, là où nos lois et nos mœurs vous ont placés, restez avec vos petits enfants dans les régions sereines de l'école. Cette abstention de l'instituteur est d'autant plus nécessaire que le régime sous lequel nous vivons est plus profondément démocratique. »

Se refermant strictement dans son rôle d'instituteur, son action doit se borner à celle qu'il exerce dans son école.

Sa mission lui commande de ne point descendre dans les clubs ou dans les comités qui discutent souvent les questions de personnes et non de principes. Si doit préparer, dans sa classe, les futurs électeurs à bien remplir leurs devoirs envers la Patrie, à bien distinguer où se trouvent les véritables intérêts du peuple, il ne doit point essayer de faire au dehors, œuvre de propagande électorale, dùt-il pour cela s'imposer de vrais sacrifices.

Qu'il travaille journellement à préparer des républicains convaincus, aux convictions raisonnées et sereines c'est son droit, en classe, et nous dirons même, c'est son devoir.

A cette condition il obtiendra pensons-nous, une juste considération et on l'estimera dans tous les partis.

Si, par occasion, il exerce ses fonctions dans un pays où la République a des ennemis, où les municipalités sont parfois hostiles au régime républicain, on saura que l'instituteur est franchement républicain, mais comme il n'aura pris aucune part aux luttes politiques, on n'osera pas l'attaquer et en tout cas ses chefs pourront aisément le défendre.

Par cette attitude il s'imposera aux populations et au respect de tous parce qu'il accomplira exactement ses devoirs professionnels et qu'il ne s'associera pas aux luttes mesquines des partis politiques.

Nous allons peut-être assister prochainement à une lutte étrange, où les partisans des régimes déchus sous le nom de ralliés, essayeront, en bien des endroits, de circonvenir les instituteurs publics en se servant peut-être du silence du gouvernement, pour y trouver une preuve de son adhésion.

Que les instituteurs n'oublient pas que les lois scolaires qui font l'éternel honneur de la 3^e République, et qui ont assuré à côté

d'avantages matériels considérables, une dignité jusque-là inconnue aux membres de l'enseignement, que ces lois scolaires réputées intangibles, seraient menacées de destruction le jour où les ralliés détiendraient le pouvoir et pourraient, à leur gré, les modifier.

Instituteurs républicains ne vous mêlez pas aux luttes des partis, mais soyez fermes dans vos convictions et prenez garde au péril qui menace la Patrie.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Elections sénatoriales

SEINE-ET-OISE

1^{er} tour

MM. Rameau, radical, 497 voix ; Bonnefille, réactionnaire rallié, 403 ; Legrand, républicain, 280 ; Muret, républicain, 96 ; Daumont, républicain, 54 ; Chauvou, 13. (Ballottage).

Deuxième tour

M. Bonnefille, 797 voix (élu) ; M. Rameau, 542.

Il s'agissait de remplacer M. Ernest Hamel, décédé.

SAONE-ET-LOIRE

1^{er} tour

MM. Guillemaut, député radical, 758 v. (élu) ; Montcharmont, conseiller général, républicain, 535 voix ; bulletins nuls, 3.

Il s'agissait de remplacer M. de Voisins-Lavernière, inamovible, décédé

Elections au Conseil général

Canton de Clerval (Doubs). — M. Nedey, républicain, élu.

Canton de Nainville (Haute Garonne). — MM. du Périer, conservateur, 856 voix ; Delquie, républicain, 604 ; Peyrat 508.

Il y a ballottage.

Canton de Pujols (Gironde). — M. Coasto, républicain, élu.

Canton de Pouilly (Nièvre). — M. Pa-bois, républicain, élu.

Conférence démocratique

MM. Léon Bourgeois et Cavaignac ont fait dimanche une conférence politique à Niort.

Une chaleureuse ovation a été faite aux deux orateurs.

Une interpellation

M. Samary, arrivé d'Alger, a prévenu le garde des sceaux qu'il avait l'intention de l'interpeller sur l'arrestation de M. Max Régis et sur l'interprétation des lois des 12 et 13 décembre 1893, qui a permis à tort, d'opérer cette arrestation.

Cette interpellation sera vraisemblablement fixée à samedi prochain, à la suite des autres interpellations inscrites à l'ordre du jour.

Commission de l'armée

La commission de l'armée a décidé de discuter dans sa séance de jeudi la proposition d'un certain nombre de députés réduisant à deux ans la durée du service militaire.

La Candidature de M. Magnaud

L'Intransigeant annonce qu'il a reçu du président du tribunal de Château-Thierry, M. Magnaud, dont la candidature avait été proposée aux électeurs de Paris, une lettre dans laquelle M. Magnaud déclare qu'il ne recherche aucune récompense pour avoir jugé selon sa conscience. M. Magnaud dit en terminant :

Laissez-moi sur mon modeste siège que je ne veux pas quitter. J'y demeurerai toujours l'inébranlable et passionné serviteur de la République de « l'esprit ancien ». C'est là toute mon ambition.

Sympathies franco-russes

Le punch offert par les officiers de la garnison du Havre, à l'état-major du croiseur russe *Svetlana*, qui doit faire prochainement ses adieux, a eu lieu hier soir.

Affaire Zola

C'est le 21 avril prochain que viendra, devant la Cour d'appel de Paris, le procès des experts sur l'incident de la compétence du tribunal correctionnel. MM. Emile Zola et Perreux ont reçu leur citation à comparaître à cette date.

Une statue à Jean Macé

Sur la proposition de M. Viguier, le Con-

seil municipal de Paris vient de voter, par 54 voix contre 9, une somme de 30.000 fr. pour l'érection d'une statue à Jean Macé. Ce monument, destiné à la glorification de l'enseignement laïque, sera élevé sur une des places publiques de Paris.

Pierre Loti

Du *Gaulois* :

Le bruit court que M. Julien Viaud, Pierre Loti, qui cumule les honneurs d'académicien et de lieutenant de vaisseau, n'attendrait que sa nomination au grade de capitaine de frégate pour prendre sa retraite et se vouer plus complètement encore à la littérature.

Cette nomination, d'ailleurs, ne saurait tarder ; le lieutenant Viaud étant le sixième sur le tableau d'avancement.

A la fois défenseur et organe du ministère public

Un M. B..., de Paris, appelant d'un jugement qui l'a condamné, ces temps derniers, à quinze jours de prison, pour vol, ne répond pas quand son affaire est évoquée : mais sa mère, présente à l'audience, déclare qu'il est actuellement en route pour l'Amérique.

Ne voulant pas qu'un défaut fut prononcé dans l'affaire, et l'avocat du prévenu ne pouvant plaider pour un client défaillant, M. Brégeault, avocat général, se leva et s'offrit, lui, ministère public, pour présenter la défense de M. B..., se réservant le droit de conclure ensuite contre lui.

Ainsi fut fait, sur autorisation de la cour, et les arguments de M^e Bégeault, avocat, furent tels que les arguments de M. Brégeault, avocat général, n'ayant pu convaincre la cour, celle-ci acquitta M. B...

La Grève de Toulon

Le conflit survenu aux ateliers de constructions navales de la Seyne, entre les ouvriers et la direction des ateliers, au sujet des caisses de secours, s'accroît gravement. Sur 4.500 ouvriers inscrits aux ateliers, il n'y en a plus que 800 au travail. Les autres sont en grève ou ont été invités à quitter les chantiers, en raison de l'absence de besogne.

Toast de Guillaume II

A bord du navire *Kaiser Wilhelm*, l'empereur d'Allemagne a porté un toast à la ville de Brême et à la marine allemande :

Nous pouvons, dit-il, espérer, à très brève échéance, la solution de la grande œuvre qui contribuera au développement ultérieur de la grandeur de l'Allemagne. La puissance de l'Allemagne conservera son commerce et sa marine en pleine prospérité.

Peu après, l'empereur se leva une seconde fois et porta un toast au prince de Bismarck, fêtant le soixantième anniversaire de son service militaire.

Aux îles du Salut

On lit dans la *Politique coloniale* :

« Les correspondances de Cayenne font connaître que le procureur général de la Guyane s'est rendu aux îles du Salut, où il devait s'assurer de *visu* si les mesures de précaution étaient bien prises pour empêcher une évasion de l'ex-capitaine Dreyfus.

« On signale l'évasion de sept transportés, dont six ont pu être arrêtés par la police ».

Tunisie

Dans le quartier juif, à la suite d'une bagarre entre Arabes et israélites, un de ces derniers ayant été légèrement atteint par un coup de poignard, les juifs du quartier se barricadèrent dans leurs maisons, lançant du haut de leurs terrasses des projectiles de toutes sortes sur les Arabes et les Européens que le bruit avait attirés.

La police et les autorités ayant été prévenues, se rendirent immédiatement rue Achour et, après queques pourparlers, purent rétablir l'ordre.

Les Anglais en Egypte

Toute l'armée anglo-égyptienne est en alerte par suite du bruit que les Derviches auraient l'intention de tenter une attaque.

Un sinistre. — Victimes du devoir

Un terrible sinistre s'est produit en vue de Grandcamp-les-Bains.

L'effroyable tempête du nord-est avait attiré sur la digue tous les marins et pêcheurs de la localité. A travers la brume, on aperçut un assez fort navire qui, chassant devant le vent, ne pouvait manquer de toucher sur les rochers de Grandcamp. Au bout de peu

de minutes, en effet, il échouait et faisait des signaux de détresse.

Huit hommes de bonne volonté se présentèrent aussitôt pour aller au secours des naufragés et s'embarquèrent à la hâte sur une grande chaloupe. En dépit des vagues et du vent, ils allaient aborder le navire lorsqu'une lame plus violente fit chavirer l'embarcation. Sur les huit braves qui la montaient, cinq furent engloutis et disparurent sans qu'ils fût possible de venir à leur aide.

Dix hommes appartenant à l'équipage du navire, un trois-mâts anglais, le *Lock-Down*, de Liverpool, ont pu être sauvés.

Dévaliseurs de trains

Un télégramme de New-York annonce que deux malfaiteurs ont arrêté un train du Sud-Pacifique, près de Goschen ; ils se sont emparés de 300.000 dollars et ont pris la fuite.

Morts de froid

Le navire de pêche pour le phoque *Greenland*, est arrivé à St-Jean de Terre-Neuve apportant vingt-cinq cadavres de son équipage. Il en avait abandonné vingt-trois autres. Les survivants ont les membres gelés.

Le 21 mars, cinquante-quatre hommes envoyés pour chasser le phoque sur un champ de glace, furent surpris par une tempête de neige qui disloqua les glaces. Six hommes seulement furent sauvés.

CHRONIQUE LOCALE

Protection des enfants du 1^{er} âge

Récompenses honorifiques

Par décision de M. le ministre de l'intérieur des médailles de bronze ont été accordées à MM. les docteurs :

Valette, méd. insp. à Cahors.
Lacombe, — à Catus.
Pendarie, — à Montcuq.
Mialet, — à Aynac.
Alayrac, — à Labastide-Murat.

Par décision du même jour, des mentions honorables ont été accordées à MM. Lacoste, secrét. de Mairie à Cahors.
Caussanel, — à Montfaucon.

CAHORS

A LA "CROIX DU LOT"

Le rédacteur de la *Croix*, pour prouver le peu de valeur et de portée de nos articles, nous consacre dans le numéro de dimanche un entrefilet d'une colonne.

Tout d'abord, qu'il nous soit permis de dire que, si nous avons relevé une coquille dans un article inséré dans la *Croix*, ce n'est point pour faire le magister ; nous laissons à d'autres ce rôle qu'ils semblent convoiter avidement. Mais ce « dix milles » lecteurs nous a paru étrange ; nous avons pensé que l's avait été placée là intentionnellement, pour donner une apparence plus grandiose à ce chiffre éloquent : « dix mille » lecteurs !

Nous ne discuterons pas longuement avec le rédacteur de la *Croix* ; nous ne saurions arriver à nous entendre. Notre confrère, en effet, se déclare partisan résolu de la République... à condition qu'on abroge les lois qui sont son œuvre et qui la distinguent des autres gouvernements. Il faut aux rédacteurs du journal de la rue des Augustins une République genre Louis XIV.

Pour eux, les lois militaire et scolaire sont des lois scélérates. Il faudrait de nouveau, au nom de la tolérance, forcer tout le monde à se faire instruire et éduquer par les instituteurs ou institutrices congréganistes ; on devrait, au nom de l'égalité, dispenser les ministres du culte d'accomplir leur service militaire.

Quoi qu'en dise notre confrère, nous ne saurions partager son avis ; et dussions-nous ressembler à M. Prudhomme, nous répétons que la laïcité de l'enseignement, le service militaire obligatoire pour tous, constituent pour nous le critérium d'un gouvernement républicain.

Vous parlez, M. le rédacteur, avec un respect que je crois sincère, « des conquêtes de nos grands ancêtres de 89, qui ont à jamais débarrassé la France de l'absolutisme et de la tyrannie légale ».

Mais quelles sont donc les deux autorités contre lesquelles nos grands ancêtres ont combattu, parce qu'elles personnifiaient

l'absolutisme et la tyrannie dont vous parlez ? On croit généralement que c'est la Royauté et l'Eglise.

Vous pouvez maintenant, cher confrère, continuer — d'accord avec la Préfecture — à soutenir la candidature de M. Bourdin ; mais votre patronage fera peut-être douter du dévouement sincère de M. Bourdin aux institutions républicaines.

Armée

M. Lacadé, sous-lieutenant au 7^e régiment d'infanterie, est promu au grade de lieutenant et maintenu au corps.

Sociétés de secours mutuels des instituteurs du Lot

Le samedi 26 mars a eu lieu, à Cahors, l'assemblée générale de la Société de secours mutuels des instituteurs. Elle a confié la présidence provisoire à M. l'inspecteur d'académie, président honoraire de la société, jusqu'à la révision des statuts actuels, d'après la loi votée dernièrement par le Parlement. A midi a eu lieu le banquet traditionnel de la Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices du Lot, sous la présidence de M. l'inspecteur d'académie. Environ deux cents instituteurs et institutrices assistaient à ce banquet, dont le menu a été servi par l'hôtel des Ambassadeurs.

M. l'inspecteur d'académie a pris le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à M. Bouchor, homme de lettres, que MM. les instituteurs avaient invité à leur banquet.

A son tour, M. Bouchor, en quelques paroles éloquentes, a remercié M. l'inspecteur d'académie.

Après le banquet a eu lieu la distribution des récompenses, médailles d'argent, de bronze, et mentions honorables décernées aux instituteurs en 1897.

A 3 heures, M. Bouchor a fait sa conférence à la mairie de Cahors devant un public très nombreux. Il a réussi à inspirer à tous les assistants l'importance du chant dans nos écoles. Il a joint la pratique à l'exemple, et nous adressons des félicitations particulières aux élèves maîtresses et aux élèves maîtres des deux écoles normales, qui ont charmé le public par leurs chants variés exécutés sous l'habile direction de leurs professeurs.

Tabacs

M. Farganel, vérificateur de culture à Cahors, est nommé au même grade à Gourdon, en remplacement de M. Labro appelé à Souillac sur sa demande.

Conseil de guerre

Le soldat F..., du 7^e de ligne, accusé d'avoir détruit un képi et une veste appartenant à l'Etat, a été traduit devant le conseil de guerre siégeant à Toulouse le 23 courant.

Reconnu coupable, le conseil le condamne à deux mois de prison.

Audience des flagrants délits

Laurent-Michel Garachon, âgé de 28 ans, de Saint-Genis-Laval (Rhône), a été condamné par application de l'article 224 du Code pénal, à quinze jours de prison pour outrages à des agents de la force publique.

Le prévenu quoique jeune encore, avait à son actif huit condamnations pour vagabondage et mendicité.

Le tribunal a ensuite confirmé le mandat de dépôt contre Pierre Baluze, âgé de 47 ans, originaire de Tulle (Corrèze).

Contraventions

Des contraventions ont été relevées contre Paul Lafage, débitant, rue de la Halle, 7, et veuve Laurent, débitante, rue Brives, 6, pour avoir employé des bonnes au service des consommateurs, et Louis Max, marchand d'oranges, pour tapage nocturne.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au mars 29 1898

Naissances

Nozières, Louis-Marius-Antoine, rue Portail-Alban, 7.

Passerieu, Georges-Daniel, Boulevard Gambetta, 30.

Nègre, Fernand-Xavier, rue Chantrerie, 5.

Clérin, Marie-Thérèse, rue Brives, 7.

Publications de Mariages

Armand, Victor, garde-chasse et Clusel, Marie.

Fabié, Justin-Camille, facteur intérimaire des Postes et Télégraphes et Soursoit, Marie, robeuse.

Aussel, Jean, maçon et Lacoste, Augustine, tailleuse.

Décès.

Astruc, Charles-Justin-Godefroy, rentier, 62 ans, rue Fondue-Haute, 21.

Bos, Marie, sans profession, 59 ans, célibataire, (convent de la Miséricorde) cours de la Chartreuse.

Delsabut, Marie-Louise, élève au collège des jeunes filles, 14 ans, boulevard Gambetta.

Valet, Victor-Armand, 3 ans, rue du Châteaueu, 10.

Lamac, Clotilde, sans profession, 65, célibataire, rue du Petit-Mot.

Arrondissement de Cahors

CANTON DE PUY-L'ÈVÈQUE
Election d'un conseiller d'arrondissement
RÉSULTATS

COMMUNES	Inscrite	Votants	Suffrages exprimés	M. Pénel	M. Daynard	M. Gras
Puy-l'Evêque...	702	514	504	195	131	174
Duravel.....	382	297	287	28	224	34
Floressas.....	154	107	107	1	5	101
Grèzels.....	192	148	148	39	11	95
Lacapelle-Cabanac...	111	82	81	9	21	51
Lagardele.....	89	75	75	61	2	12
Mauroux.....	200	141	141	34	26	79
Montebrier.....	306	208	208	35	133	40
Pescadoires.....	69	49	49	38	2	9
Praysac.....	678	547	541	474	5	62
St-Martin-le-Redon..	148	106	105	28	62	15
Sérignac.....	215	166	166	26	11	127
Soturac.....	315	238	238	56	86	91
Touzac.....	147	119	117	15	50	52
Vire.....	162	114	114	25	32	57
Totaux....	3898	2913	2881	1064	801	999

Ballottage.
Les voix réactionnaires se sont portées sur le nom de M. Gras.
Conformément à la discipline républicaine, M. Daynard se désistera certainement en faveur du candidat républicain, M. Pénel.

ALBAS. — Médaille d'honneur.
Par décision de M. le ministre de l'intérieur en date du 15 mars, une médaille d'honneur a été décernée à M. Mourguès Louis, notaire à Albas, qui a sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer.

FONTANES. — M. le Dr Cazes a été élu, dimanche dernier, maire de la commune.
Nous félicitons le conseil municipal du choix qu'il a fait. L'administration de la commune ne pouvait être placée en de meilleures mains.

ST-VINCENT-RIVE D'OLT. — Nécrologie.
— Nous apprenons la mort de M. A. Peyrissac, propriétaire, licencié en droit, ancien élève de l'école militaire de Saint-Cyr, décédé à l'âge de trente-deux ans, à la suite d'une courte et terrible maladie.

SÉNAILLAC. — La neige. — On nous écrit :
Les premiers jours du printemps ont été d'une beauté ravissante ; le ciel était serein, la température douce et dans l'air retentissait l'harmonieux ramage des pinsons.

Mais depuis quelques jours la neige tombe avec une telle abondance dans nos contrées que les toits des maisons et les champs sont couverts d'une légère couche blanche. Espérons que ce fâcheux contre temps cessera bientôt.

SAINT-CIRQ-LAPIOIE. — Nomination.
— En date du 27 mars et par décision de M. le ministre de l'intérieur, M. Henri Bordes, de Saint-Cirq Lapopie, ancien soldat au 11^e de ligne, est nommé gardien ordinaire de prison à Tours (Indre-et-Loire).

Nous souhaitons bonne chance à notre concitoyen dans l'exercice de ses délicates fonctions.

La température. — Une véritable tempête vient de sévir pendant trois jours consécutifs, avec une rage inouïe. Froid sibérien, vent violent, neige épaisse, pluie battante, rien ne manquait au concert des éléments déchainés, en cette fin de mars si précoce et si belle au début. A l'heure actuelle, la température si hostile semble s'être radoucie sensiblement, et la neige s'est fondue en entier. C'est égal, notre floraison si hâtive pourrait fort bien se ressentir de ce fâcheux retour à l'hiver!

ST-GÉRY. — On nous écrit : On n'oublie pas les contribuables ; on les invite à payer une partie des impôts à bref délai.

Bon nombre d'entre eux ayant de la peine à pourvoir à l'existence de leur famille ne manqueront pas de répondre : Quand on paiera nous paierons, c'est-à-dire lorsque nous aurons touché le 80 0/0 garanti par l'assurance mutuelle des planteurs de tabac.

Ce sera, dit-on, vers la fin avril que l'assurance effectuera ses paiements. S'il en est ainsi, nous félicitons sincèrement l'administration de venir par le fait bientôt en aide aux familles nécessiteuses, cette année très nombreuses.

La température. — Ces jours derniers, le vent du nord soufflait avec violence par un ciel sans nuages ; samedi et dimanche il changeait de direction, et le vent du sud-est nous amenait la neige et la pluie.

Cet abaissement de la température modèrera les élans de sève dans notre région agricole, retardant ainsi l'épanouissement des bourgeons. Les premières gelées printanières seront peut-être moins à redouter.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Vétérinaires. — La préfecture du Lot a publié la liste des vétérinaires diplômés exerçant actuellement dans l'arrondissement de Figeac. Ce sont : MM. Jules Anstruy, vétérinaire à Cajarc ; Baptiste Brun, vétérinaire à Cajarc ; Gilbert Campagne, vétérinaire à Figeac ; Guillaume Corn, vétérinaire à Saint-Céré.

— **Tribunal correctionnel.** — Benjamin Laurentz, allemand, âgé de 24 ans, est condamné à trois mois de prison pour vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion. Vacher, âgé de 43 ans, six jours de prison pour mendicité.

Femme Bessières, de Figeac, 150 fr. d'amende et confiscation des marchandises saisies, pour détention d'allumettes de contrebande. Cette affaire est renvoyée à huitaine pour supplément d'enquête.

Auguste Cabridens, de Saint-Félix, trois mois de prison (loi Bérenger) pour tentative de vol.

Antoine Daéher est poursuivi pour tentative de vol à la tire. Ayant déjà subi huit condamnations, le prononcé du jugement est renvoyé à huitaine.

Série d'accidents. — Ces jours derniers, M. Mir, fils du maire de Reyrevignes, se rendait en voiture à la gare du Pournel, en compagnie de plusieurs personnes. Il versa dans un fossé. On en fut quitte pour des contusions sans gravité.

— Le lendemain, M. Chartron, de Péligrigry, commune de Lissac, a été victime d'un accident à peu près pareil. Cependant, les contusions reçues par les personnes qui se trouvaient sur sa voiture sont plus graves.

— On nous apprend que jeudi dernier, dans la soirée, M. de B..., qui descendait en voiture de Capdenac à Figeac, a aussi versé dans le fossé de la route. Cet accident n'a pas eu non plus de gravité.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Coups et blessures. — Ces jours derniers, les nommés Marcelin Rey, domestique à Vayrac, Pierre Lagard, demeurant à Saint-Céré et Guillaume Chauzac, demeurant à Gignac, s'étant pris de querelle, se sont portés réciproquement des coups et fait des blessures.

Procès-verbal a été dressé par le gendarmier de Vayrac contre ces individus.

GRAMAT. — Foire. — Le froment était livré à 25 fr. l'hectolitre ; l'avoine, 8 fr. 50 ; le maïs, 15 fr. 50 ; le seigle, 16 fr. ; le sarrazin, 14 fr. ; les haricots, 24 fr. ; les pommes de terre, 8 fr.

Bœufs gras, de 29 à 32 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire ; veaux, de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 le kilo ; moutons et brebis, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le kilo ; agneaux et agnelles, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 le kilo.

Une hausse assez sensible, de 3 à 4 fr.

s'est produite sur les porcelets de deux à trois mois.

CANIAC. — Attentat à la pudeur. — Ces jours-ci, une plainte a été portée à la gendarmerie de Labastide-Murat, par la nommée B. C., pour attentat à la pudeur dont elle aurait été l'objet.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse est fort agitée, la baisse des fonds étrangers a entraîné l'ensemble des autres valeurs. Nos rentes elles-mêmes sont atteintes, le 3 0/0 cote 103,15 ; le 3 1/2 0/0 107,05.

Le Crédit Foncier se traite à 660 ; le Crédit Lyonnais à 827 coupon détaché ; le Comptoir National d'Escompte à 590 et la Société Générale à 540.

Le Suez s'inscrit à 3455. L'Italien vaut 93,05 ; l'Extérieure 48 7/8 ; le Turc D 21,30 ; le Portugais 19 1/16 ; le Russe 3 0/0 4891,97.

Au comptant, les Obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 474.

Les Actions Bec-Auer se négocient à 670. Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens sont demandées à 335.

Les actions Chaussures « Incroyable » se traitent activement à 203.

En Banque, les actions de la Société Continentale d'Automobiles sont recherchées à 125.

L'Assurance sur la Vie

Tout père de famille, soucieux de l'avenir des siens, a le devoir de contracter une assurance sur la vie ; mais il agira sagement en ne s'adressant qu'à une Compagnie de premier Crédit. La Nationale (Vie) se recommande par l'importance des réserves libres qu'elle a su constituer et qui sont telles que l'on dit avec raison qu'elle est la plus riche des Compagnies d'Assurances sur la Vie.

ÉTUDE

de M^e TASSART, avoué à Cahors,
10, rue du Portail-Alban, 10
Successor de M^e Mazières.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens

D'un exploit de Mourguès huissier à Cahors, en date du vingt-huit mars courant enregistré, il appert que la dame Elisabeth GARRIGOU, appelée Elise en famille, épouse de Monsieur Jean-Baptiste BESSIÈRES, avec lequel elle demeure à Albas canton de Luzech, a formé contre le dit sieur son mari une demande en séparation de biens,

Et que M^e TASSART, avoué à Cahors, s'est constitué et occupera pour elle sur la dite demande et ses suites.

Cahors, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Pour extrait :
L'Avoué poursuivant,
Signé TASSART.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

FUUILLETON DU « Journal du Lot » 28

LE COCHER 606

Première partie

X

L'ATELIER DE MADAME THOMAS

— C'est étonnant, répondit Cécile, il n'a pas l'air de se souvenir de ce qu'il était. Toujours gai, toujours content, il ne laisse jamais échapper un mot qui puisse rappeler d'Hersel... si ce n'est que lorsqu'il regarde Marie... Je l'examine parfois, il se détourne. Est-ce pour cacher une larme ? Il doit souffrir vois-tu, ma mère !

— S'il en est ainsi, pourquoi ne lui avoues-tu pas qu'il est son père ?

— Sois tranquille, cela viendra quand il sera bien sûr qu'elle l'aime. Il n'y tiendra pas, je t'en réponds. Et je surprends déjà des moments où il est prêt à lui tendre les bras.

— C'est égal, il a un peu tort tout de même. La franchise, ça va toujours mieux, et je l'ai compris par ce que m'a dit M. Anatole Turet l'autre jour.

— Ah ! et que t'a-t-il dit ?

— Il m'a demandé comme ça, si M Levignan

n'était pas de ma famille ?

— Quand je lui ai répondu que non, il a ajouté :

— « On pourrait le croire, puisqu'il demeure chez vous. » — Ça m'inquiète, si on allait penser...

— Et que veux tu qu'on pense, chère maman ?

— Dame ! peut-être que Levignan n'est pas à sa place chez nous, au lieu que s'il se déclarait le père de Marie, tout s'expliquerait.

— Ah ! bien oui, mais c'est difficile cela Marie n'est pas une enfant... elle questionnera... elle s'étonnera que son père soit resté si longtemps à se faire connaître. Faut-il qu'il lui avoue aussi que sa mère n'était qu'une malheureuse fille séduite qu'il a abandonnée... Je devine ses intentions, et c'est fort simple d'après ce qu'il nous a expliqué. Si sa tante lui pardonne, il pourra assurer une position à Marie, la rendre heureuse ; et alors comme la mignonne aura eu le temps de s'attacher à lui, elle comprendra qu'il ait attendu ce moment là pour lui témoigner ostensiblement sa tendresse.

— Ça n'empêche pas que si notre cousin Turet se met de mauvaises idées dans la tête... Je me soucie peu des impressions de M. Turet. S'il devient gênant, on lui payera son terme et on s'en ira.

— Mais, ma chère fille je ne voudrais pas me fâcher avec lui.

— Vous y tenez donc bien !

— C'est que ce n'est pas si simple. Son père m'a bien promis... mais il ne m'a pas donné

les quittances des trois termes échus dans notre dernier domicile.

— Comment ! s'écria Cécile effrayée, vous n'avez pas mieux pris vos précautions !... mais avec ces gens-là vous êtes à leur merci !

— J'ai la parole de M. Turet, qui doit me les apporter lui-même.

— Si vous attendez cela, vous attendrez longtemps.

— Oh ! Cécile, comme tu es mal disposée pour nos cousins !

— Oui, si mal que je ne puis vous entendre les appeler de la sorte.

Madame Favrot dut la calmer. Elle était visiblement inquiète et prétendait que toute cette manigance aurait une triste fin.

— A quoi bon s'affliger ainsi, sans savoir, soupira madame Favrot, surtout maintenant que Marie a de l'ouvrage assuré ! Il faut avouer que madame Thomas est une excellente femme.

— Là-dessus je suis de votre avis, répondit Cécile, heureuse de n'avoir plus à contrarier sa mère.

— Voyons, reprit celle-ci, tu as été hier avec Marie à son atelier de la rue Blanche. Vous avez causé longtemps, à ce qu'il paraît. Crois-tu comme moi que la patronne tiendra toutes ses promesses ?

— Je suis portée à le croire. C'est fort bien chez elle et tout est en ordre. Le travail s'y exécute très régulièrement. On y fabrique de la lingerie fine pour le compte des meilleures maisons de Paris. Il y a là cinq ou six machines qui marchent continuellement sous les

pieds agiles des ouvrières. Trois ou quatre monteuses et quelques apprenties complètent le personnel. Elle a, en outre, une quarantaine d'ouvrières en chambre, qui emportent chez elles leur ouvrage. Marie sera du nombre de celles qui n'en manqueront jamais, même dans la morte saison, cela a été spécifié. Et madame Thomas a paru si contente d'elle, que si elle n'était si jeune elle lui aurait confié le poste de surveillante.

— Oui, mais enfin Marie n'est pas la seule ouvrière ; comment se fait-il qu'elle lui ait offert tout de suite des conditions si avantageuses ?

— Marie lui a plu, et puis madame Thomas connaît M. Levignan et elle a l'air de l'estimer beaucoup.

— Marie m'a dit cela. C'est singulier, car M. Levignan prétend ne pas connaître madame Thomas.

— Oui, c'est singulier !

Dans un de ces épanchements, entre la mère et la fille, Cécile constata que la riche bourgeoise dont elle élevait les enfants l'oubliait un peu, en ne lui écrivant pas de revenir d'abord, et en ne lui envoyant pas de l'argent qui lui était dû. Cependant elle ne regrettait pas d'être oubliée pour un temps et de voir ses vacances se prolonger ; elle redoutait seulement d'être une cause de gêne pour le ménage, qui n'avait jamais d'avance.

(A suivre)

